

HÔTEL DE VILLE

Service Relations Publiques

N°tél : 01 69 49 76 17

N/réf : NDA/FV

DECISION N°2008/270

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'animation musicale pour la cérémonie « des Morts pour la France » en Algérie, au Maroc et en Tunisie au cours des guerres d'Afrique du Nord, le vendredi 5 décembre 2008, conclue avec l'association "L'HARMONIE CROSNOISE "

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 Avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT que la Commune souhaite organiser une animation musicale le vendredi 5 décembre 2008, lors de la cérémonie des « Morts pour la France » en Algérie, au Maroc et en Tunisie au cours des guerres d'Afrique du Nord,

CONSIDERANT que la proposition de l'Association dénommée « L'HARMONIE CROSNOISE » correspond aux besoins de la Commune,

DECIDE

D'APPROUVER et de signer la convention de prestations de service relative à l'animation musicale lors de la cérémonie susvisée avec l'association "l'Harmonie Crosnoise" sise 34, rue des Carquelins, 91560 Crosne, représentée par Monsieur MILLERET, Président,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98



DIT que le montant de la prestation est fixé à 305.00 € (trois cent cinq euros),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,

Fait à Yerres, le 17 novembre 2008

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
D'Agglomération du Val d'Yerres

